

CESER de Bourgogne-Franche-Comté
Séance plénière du 16 novembre 2016

Avis du CESER sur le rapport 3-8
« Convention cadre avec le centre INRA
de Bourgogne-Franche-Comté »

Déclaration de Jean-Pierre MUGNIER, au nom de la CGT.

Le conventionnement de la Région avec le centre INRA de Bourgogne-Franche-Comté se concentrent sur 3 grands axes de recherche :

- Agro écologie,**
- Des qualités sensorielles des aliments aux comportements alimentaires,**
- Economie et sociologie du développement territorial.**

Le financement de ces trois grands axes de recherche concerne les contrats d'études, les bourses de thèses et de post doctorat, les dispositifs de mobilité entrante ou sortante de chercheurs, le soutien aux infrastructures collectives de recherche et les actions de culture scientifique, technique et Industrielle.

Pour ces financements, le rapport présenté au Conseil Régional et le projet de convention évoquent la mobilisation des fonds européens FEDER et les crédits inscrits au titre du Contrat de Plan Etat Région. Il est également annoncé que les actions partenariales avec la profession agricole seront encouragées à mobiliser les fonds européens agricoles pour le développement rural dans le cadre des appels à projets mis en place par le Conseil Régional.

Il est aussi indiqué que chaque action spécifique soutenue par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté fera l'objet d'une convention particulière.

En ce sens et à défaut de tout chiffrage clair et identifié dans le présent rapport, la CGT souhaite que les financements globaux (budget régional, CPER, FEDER, FEADER, etc ...) de chacune des actions spécifiques soutenues par la Région soient régulièrement communiqués au CESER.

Enfin le projet d'avis du CESER précise fortement que ce conventionnement visera à soutenir les travaux de recherche dans un respect du continuum recherche fondamentale, recherche appliquée et innovation.

La CGT votera le projet d'avis du CESER.